

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

1 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2609 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : RETRAITE
 Nom & Prénom : AMMARI OMAR
 Date de naissance : 18/12/1956
 Adresse : NE B5 DAI 87 AZHAZI 2
04 LFA CASA
 Tél. : 055 093 102 Total des frais engagés : 789,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet de médecin : MUPRAS DR RACHIDA BENS HEPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE-PROCTOLOGIE
BD. Oum Rabih Rés. Al Firdaus Imm. L30 2ème Stage Oulfa Casablanca
05 22 20 45 45

Date de consultation : 12/04/2022
 Nom et prénom du malade : AMMARI I LIAS
 Age : 66
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Incidence digestive
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : None
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 07/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : W.C.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Signature et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/04/22 (c3)			300.0DH	Dr. BENI Rabbi Res Al Firdaus 111 2eme Etage Oulfa Casablanca 003522

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Bourgmestre	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LE NORD me. Houck 157, Rue 77 1000 Bruxelles Tel. : 022.93.26.80	12-07-22	559.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

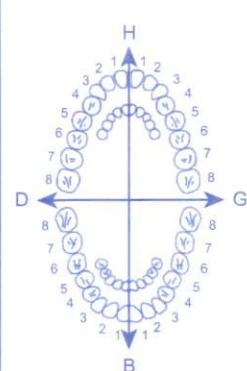
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création remont adjoinction]

Fonctionnal. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Hépato - Gastro
Entérologie - Proctologie
(Hémorroïdes - Fistule
- Fissure...)



اختصاصي في أمراض
الجهاز الهضمي
الكبد، جراحة البواسير
وأمراض المخرج

Casablanca, le : 12/07/2022

98,00

Venl. ✓ AMMATI ✓ Lias
— ✓ S.V. ✓ MR = 21 ✓

LOT : 13620002
PER : 01/2023
PPU : 98,00 DH

73,50

74,50

PPC: 73,50 Dhs

PPC: 74,50 Dhs

245,00

—

68,60

—

559,60

PHARMACIE LE BIEN ETRE
Mme. Houda KEROUANI
5515 Rue Z AZHARI 2 Lot. 203
Oulfa - CASABLANCA
Tél. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

✓ nullage
✓ en l'abs
✓ val les a
✓ en l'abs
✓ A DS

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma
P.P.C. : 245,00 DH
CE N° : 34757/2019/DMP

68,60 DH
11/2024
X3260
Via
Impor

Dr. Rachida BENSCRI
Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaus, Imm. E 30 - 2ème Étage - Oulfa
Zéma Stage Oulfa Casablanca
Tél: 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaus, Imm. E 30 - 2ème Étage - Oulfa
Casablanca - Tél. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34